

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale  |  |                       |     |
|--|--|-----------------------|-----|
| Date de réception :  | Dossier complet le :   | N° d'enregistrement : |     |
| 20/11/2017   | 20/11/2017   | 2017-005680           |     |
| <b>1. Intitulé du projet</b>   |  |                       |     |
| 1er Boisement : Plantation de Peupliers.   |  |                       |     |
| <b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>   |  |                       |     |
| <b>2.1 Personne physique</b>   |  |                       |     |
| Nom  | Subran   | Prénom                | Max |
| <b>2.2 Personne morale</b>   |  |                       |     |
| Dénomination ou raison sociale   |  |                       |     |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale   |  |                       |     |
| RCS / SIRET  |  | Forme juridique       |     |
| <b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>  |  |                       |     |
| <b>3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet</b> |  |                       |     |
| <b>N° de catégorie et sous-catégorie</b>   | <b>Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</b> |                       |     |
| 47 C   | 1er boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha.   |                       |     |
| <b>4. Caractéristiques générales du projet</b>   |  |                       |     |
| <b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>   |  |                       |     |
| <b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>   |  |                       |     |
| - plantation de peupliers sur +/- 3,5 ha, en 2 parcelles proches, suite à l'arrêt de l'exploitation agricole (maïs)  |  |                       |     |
| - travaux selon recommandations actuelles pour la populiculture en vallée de Garonne   |  |                       |     |

#### 4.2 Objectifs du projet

- poursuite de l'entretien et de la valorisation de ces terrains malgré l'arrêt de l'exploitation agricole
- production de bois d'oeuvre de peuplier de qualité, demandé par les industries locales

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- travail du sol préparatoire à la plantation (automne, +/- 1 journée / ha)
- plantation entre 156 et 205 plants / ha (écartements entre 8x8 et 7x7m) (automne, hiver, +/- 1 journée / ha)
- respect des distances recommandées vis-à-vis des fossés et fonds voisins

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

après la plantation :

- entretiens du sol par discage superficiel dans les interlignes, chaque année au printemps (sol ressuyé pour éviter ornières et tassement)
- entre la 2<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> année, tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à +/- 7m
- pas de coupe d'éclaircie
- coupe des peupliers envisagée entre 14 et 18 ans, selon croissance

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Néant.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                             | Valeur(s)  |
|--|------------|
| boisement de 2 ensembles proches, de +/- 1,8 ha chacun | +/- 3,5 ha |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Sénéstis (47430) :

Lieu-dit Faures  
parcelles ZM 109+112  
44°25'23"N / 0°12'59"E

Lieu-dit Lujol  
parcelle ZM 181  
44°25'30"N / 0°12'51"E

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRI de la Garonne, secteur Marmandais.<br>Pas contre-indication à la plantation de peupleraies. Au contraire, elles sont les seules plantations d'arbres systématiquement autorisées en bord de Garonne, dans toutes les zones de risques du PPRI, sous réserve d'être régulièrement entretenues. Larges espacements, élagages, entretiens du sol : les peupleraies sont reconnues comme champs d'expansion des crues efficaces, utiles pour la protection des zones situées en aval.<br><br>PPRI approuvé en 09/2010 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | site Natura 2000 FR7200700 "La Garonne".<br>Pas d'emprise sur le site lui-même, les emprises du projet sont distantes de 50 à 200 m ; de plus il existe déjà, entre la zone du projet et le site de la Garonne : une digue, des peupleraies, une ripisylve.  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La consommation en eau d'une peupleraie est en moyenne, à l'ha, équivalente à celle d'une culture agricole (maïs par exemple) ou d'une prairie.  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | On peut supposer au contraire un impact positif de la plantation :<br>- arrêt des intrants (engrais, désherbants, autres phytopharmaceutiques)<br>- augmentation de la biodiversité (faune, flore).  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'influence négative du projet sur le site Natura 2000 "La Garonne".<br><br>Impact supposé plutôt positif du boisement :<br>- arrêt des intrants liés à l'agriculture<br>- rôle de filtre et épuration (sol, nappe) de tout boisement riverain de cours d'eau. |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Conversion d'espace agricole en espace forestier<br>- sans compromettre le potentiel agronomique ou écologique des parcelles<br>- pour une courte durée (récolte prévue en +/- 15 ans)<br>- facilement réversible si nécessaire.   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Les peupleraies n'engendrent pas de risque sanitaire pour la faune, la flore et les populations alentours.<br><br>Les peupliers sont eux-même soumis à divers risques sanitaires (vent, animaux, insectes ou maladies ravageurs des feuilles ou des troncs...), que l'on prévient et dont on réduit l'impact autant que possible, par le choix et la diversification des variétés utilisées. |
|                  | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation.<br>Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.  |
| <b>Nuisances</b> | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées.<br>Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.   |

|                  |   |                          |                                     |  |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Émissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est reconnu.</p>                               |



|   |   |                          |                                     |   |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les peupleraies sont présentes dans le secteur depuis de nombreuses années.   |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le changement d'usage est celui souhaité par le propriétaire. Pour les autres fréquentations éventuelles (chasse, pêche, etc.), le projet ne compromet pas (voire améliore) l'accessibilité des parcelles concernées.<br>Les activités humaines aux abords immédiats ne seront pas affectées. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- plantation à distance des fossés et fonds voisins
- pas d'intrants prévus (engrais ou désherbage), sinon à titre exceptionnel. (NB. Fertilisation et/ou désherbage ne sont pas systématiques en peupleraies : selon les terrains et les antécédents cultureux, ils sont souvent facultatifs voire inutiles. Lorsqu'ils sont appliqués, ils le sont à doses réduites, localisés aux abords immédiats des arbres, et limités aux 1 ou 2 premières années de la plantation. Les apports éventuels sont dans tous les cas très inférieurs à ceux associés à une production agricole).

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- ce projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations actuelles dans un objectif de production de bois de qualité et de respect de l'environnement
- il ne compromet pas le potentiel agronomique et écologique des terrains concernés
- il ne paraît pas susceptible d'avoir un impact négatif sur les parcelles concernées ou avoisinantes
- au contraire son impact semble devoir être plutôt positif par rapport à l'usage précédent : réduction des intrants et des interventions, amélioration de la biodiversité (faune, flore)...

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  | <input type="checkbox"/>            |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

~~Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus~~

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



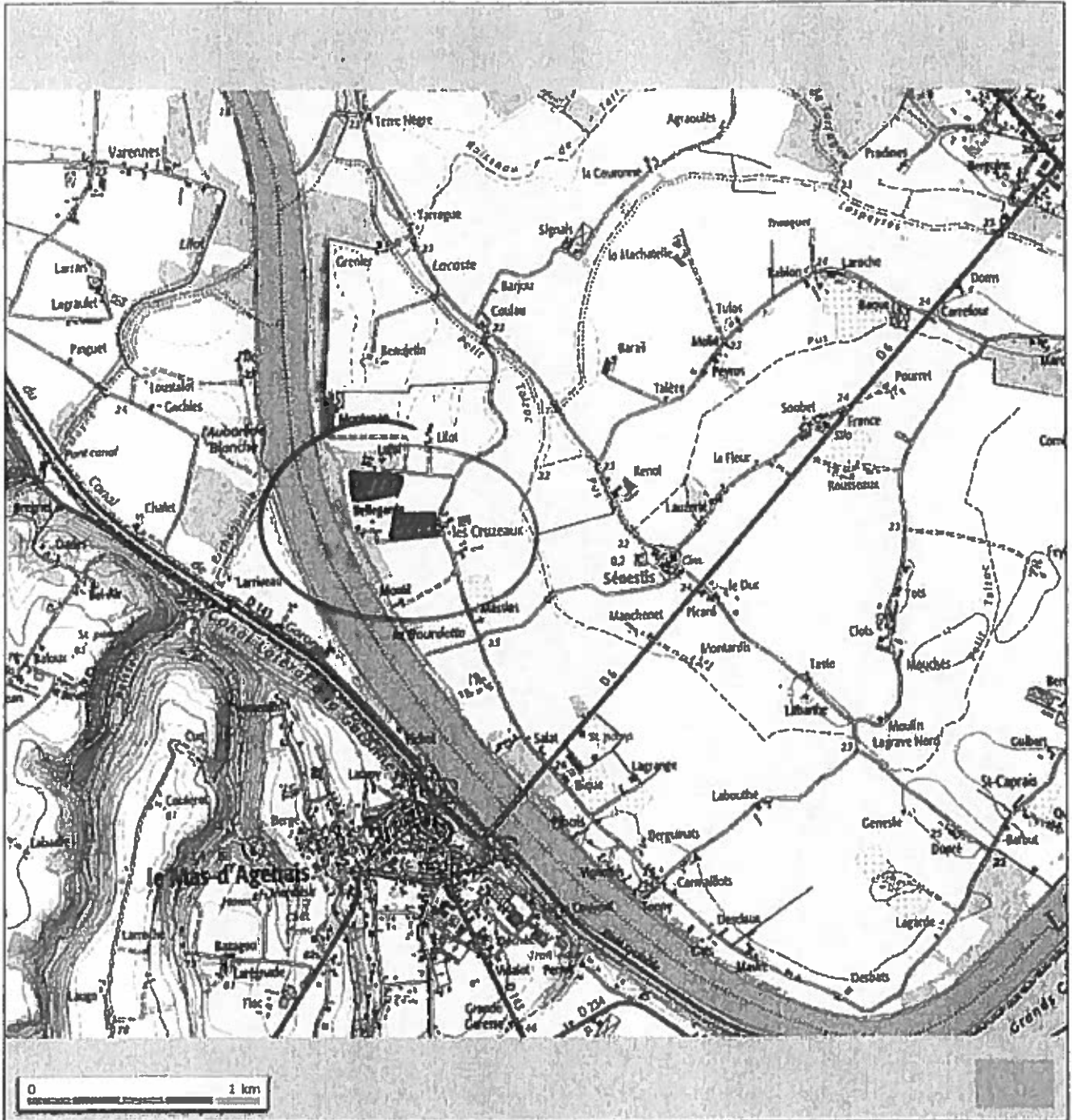
Fait à Senetis

le 15.11.2017

Signature 



# ANNEE 2.

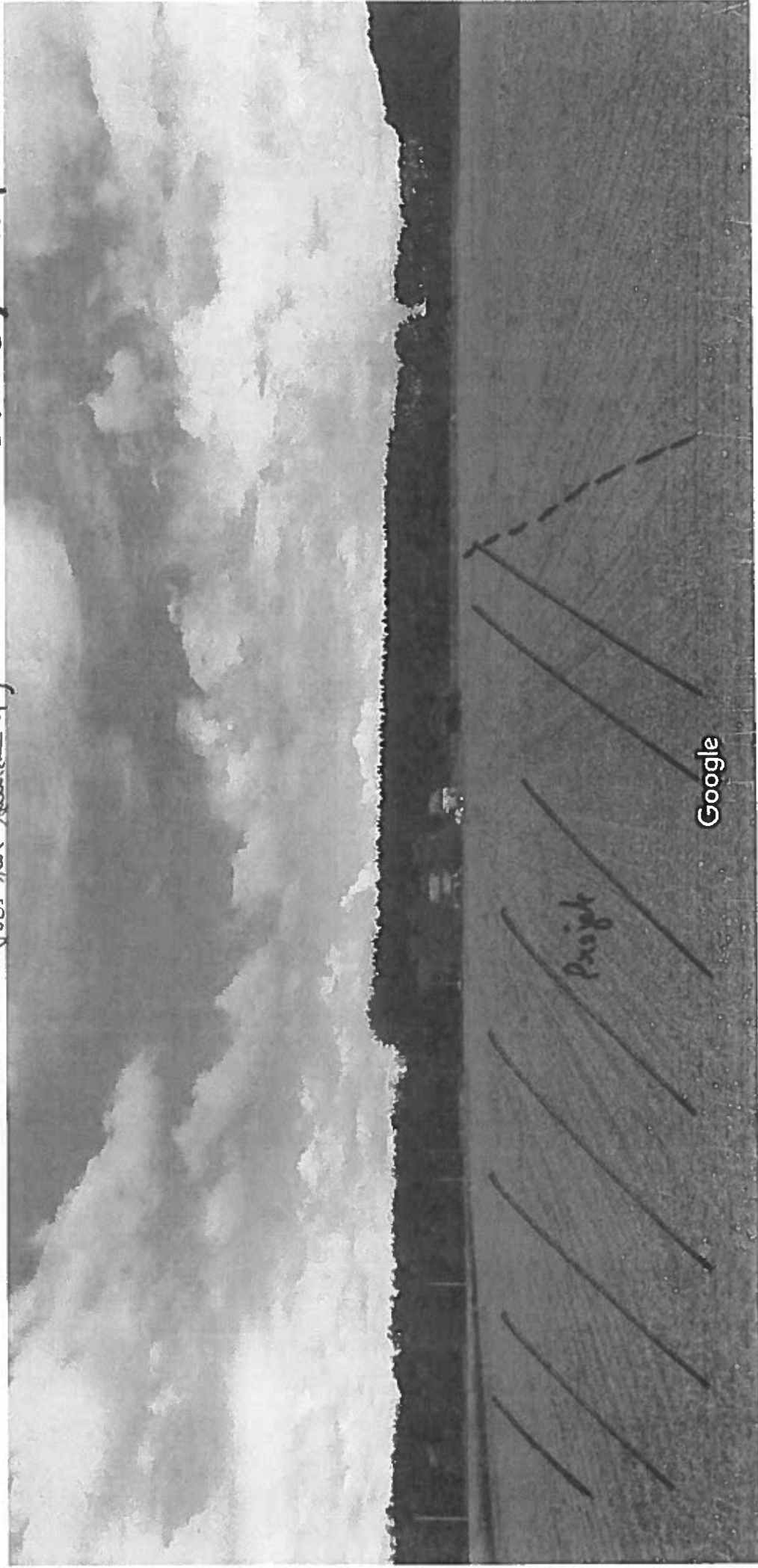


© IGN 2016 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 0° 13' 25.3" E  
Latitude : 44° 25' 18.3" N

(voir points de prises de  
vue sur Annexe 4)

# ANNEXE 3, 114



ANNEXE 3, 214

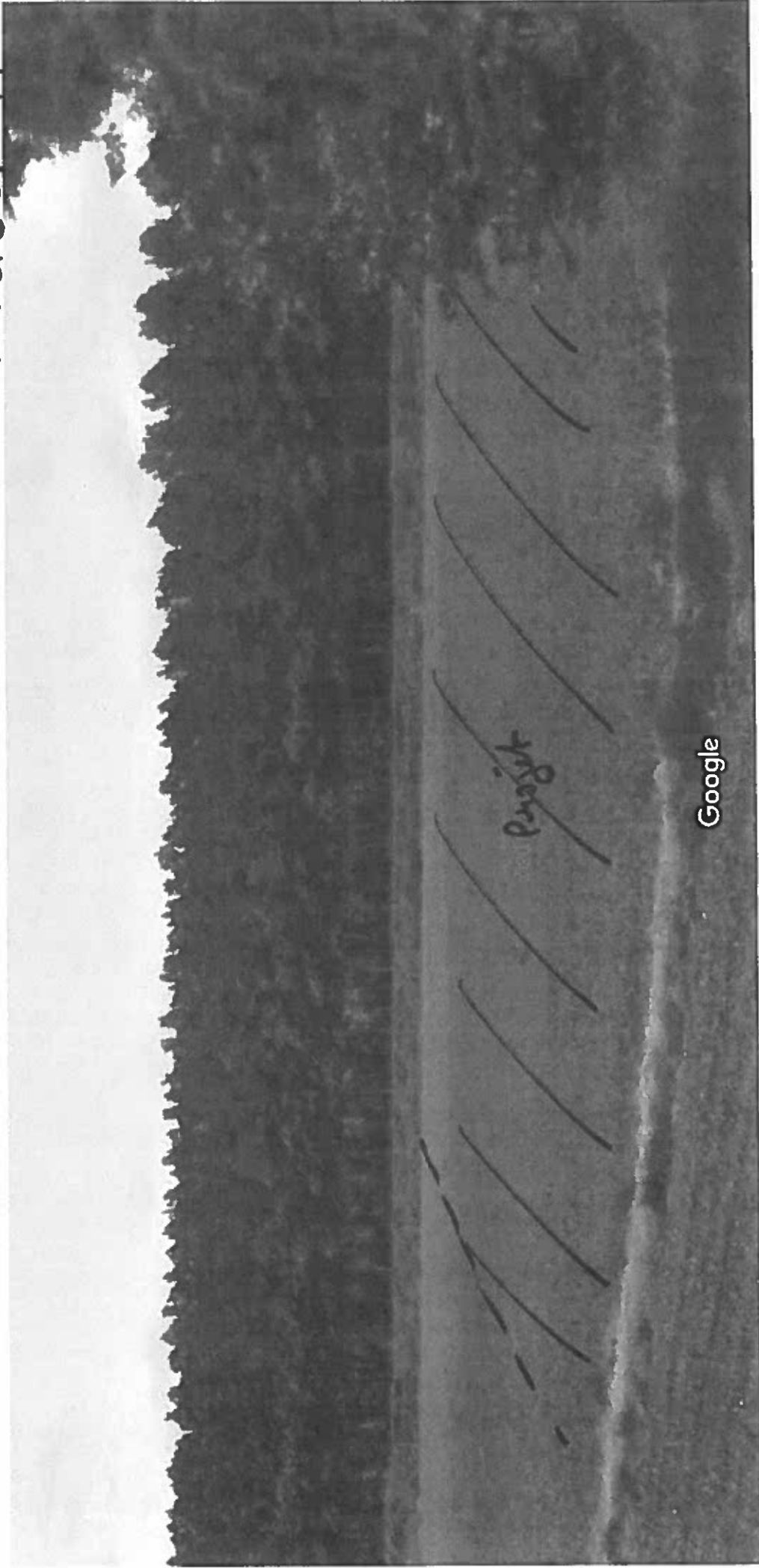


Date de l'image : mai 2013 © 2017 Google

Google, Inc.

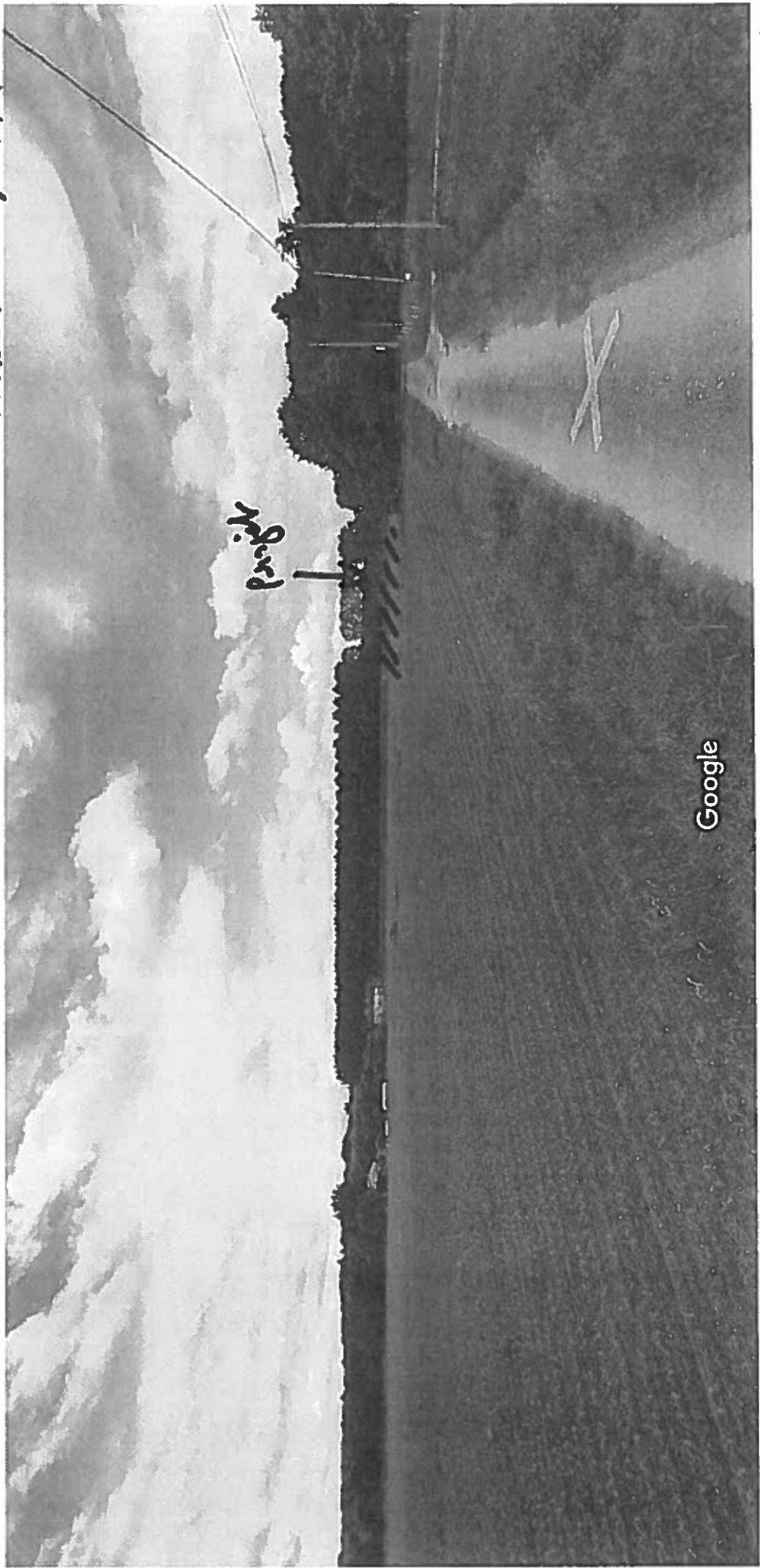
Street View - mai 2013







ANNEXE 3, 4/4



Département :  
LOT ET GARONNE

Commune :  
SENESTIS

Section : ZM  
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 22/07/2016  
(bureau central de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2016 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MARMANDE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 4  
RUE SALLEFRANQUE 47200  
47200 MARMANDE  
tél. 05 53 20 46 94 - fax 05 53 20 46 89  
cdf.marmande@dglf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ANNEXE 4.

